



**Monsieur Jean-Marc Bellot**  
**Maire de Gresse-en-Vercors**  
**Place du docteur Cuynat**  
**38 650 Gresse-en-Vercors**

N/Réf. : 20210415/JA/OP

Objet : **Précisions concernant l'avis du Parc sur la piste des chamois**  
Copie pour information : **Gresse 2050**

Lans-en-Vercors, le 15 avril 2021

Alpilles  
Ardennes  
Armorique  
Avesnois  
Ballons des Vosges  
Bocues de la Seine Normandie  
Brenne  
Brière  
Camargue  
Caps et Marais d'Opale  
Causses du Quercy  
Chartreuse  
Corse  
Forêt d'Orient  
Gâtinais français  
Grands Causses  
Guyane  
Haut-Jura  
Haute-Vallée de Chevreuse  
Haut-Languedoc  
Landes de Gascogne  
Livradois-Foréz  
Loire-Anjou-Touraine  
Lorraine  
Luberon  
Marais du Cotentin et du Bessin  
Marais poitevin  
Martinique  
Massif des Bauges  
Millevaches en Limousin  
Montagne de Reims  
Monts d'Ardèche  
Morvan  
Narbonnaise en Méditerranée  
Normandie-Maine  
Oise-Pays de France  
Perche  
Périgord-Limousin  
Pilat  
Préalpes d'Azur  
Pyrénées Ariégeoises  
Pyrénées Catalanes  
Queyras  
Scarpe-Escaut  
**Vercors**  
Verdon  
Vexin français  
Volcans d'Auvergne  
Vosges du Nord

Monsieur le Maire,

J'ai été sollicité par l'équipe « Gresse 2050 » pour apporter des clarifications sur l'avis rendu par le Parc concernant le projet de reprise et d'enneigement de la piste des chamois.

Le Parc est systématiquement consulté par les services de l'État (DREAL) lorsque ceux-ci doivent prendre la décision de soumettre ou pas les projets d'aménagement à étude d'impact, dans le cadre d'une procédure appelée « cas par cas ». Ainsi, l'équipe technique du Parc a été amenée à consulter le dossier du projet concernant la piste des chamois en juillet 2019, afin de rendre un avis aux services de l'État. La conclusion de l'équipe technique du Parc était qu'une étude d'impact ne lui semblait pas indispensable. Cet avis était motivé par le fait que les impacts du projet lui paraissaient relativement bien identifiés, et donc qu'il ne semblait pas indispensable d'occasionner des frais supplémentaires au porteur de projet pour les étudier.

Cet avis était donc une appréciation sur la procédure à suivre et ne constitue pas un positionnement sur l'opportunité ou non de mener le projet.

Le référendum que vous avez initié ne doit à mon sens pas occulter une réflexion plus générale sur le développement économique équilibré, à long terme, de Gresse-en-Vercors. Vous avez bien identifié les questions de diversification touristique et l'élargissement de la notion de station de ski en un lieu d'attractivité quatre saisons en lien avec les patrimoines, et je pense que tous les Gressois pourront se retrouver dans cette perspective.

Vous pouvez en tous cas compter sur le Parc, en tant qu'animateur de la démarche espace valléen, pour vous accompagner dans cette démarche.

**Jacques Adenot**  
**Président du Parc du Vercors**